

ARTT

La journée non revalorisée ?

INACCEPTABLE

pour **UNITÉ SGP POLICE**



Le jour de C.E.T. pour les fonctionnaires de catégorie B passera, en 2019, de 80€ à 90€.



C'est, pour les gardiens et gradés qui le souhaitent, un progrès légitime.



La journée d'ARTT des gardiens et gradés quant à elle est payée moins chère que le jour de CET des fonctionnaires de catégorie B

POUR AUTANT, UNITÉ SGP POLICE NE PEUT ACCEPTER QUE LA JOURNÉE D'ARTT INDEMNISÉE RESTE À 85€, ET SAISIT LE MINISTRE POUR QU'ELLE SOIT REVALORISÉE ÉGALEMENT DE 12,5%,

SOIT 95,63€



NB : Ces jours ARTT (à concurrence de 8, sauf en Service Général C.R.S.) sont indemnisés mensuellement au travers de l'indemnité spécifique (56,67€/mois).

UNITÉ SGP POLICE



www.unitesgppolice.com

FSMI FU

100%

Gradés, Gardiens, ADS et PATS

29/10/2018

Bagnolet, le 29 octobre 2018

Référence : YL/MI/n°180

Monsieur Christian CASTANER

Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Le ministère du budget procède, actuellement, à la modification de l'arrêté fixant le taux d'indemnisation des jours accumulés sur le Compte Epargne Temps des agents.

Ainsi, comme annoncé lors du rendez-vous salarial de juin 2018, l'indemnisation d'une journée épargnée pour un agent de catégorie B, actuellement à 80 €, s'élèvera à 90 €, soit une revalorisation de 12,5%.

Cette indemnisation des jours cumulés sur le C.E.T. est à l'appréciation des agents, parmi lesquels les policiers nationaux.

En plus de ce dispositif, les fonctionnaires du Corps d'Encadrement et d'Application bénéficient, cette fois de manière automatique, de l'indemnisation de 8 jours d'Aménagement et Réduction du Temps de Travail. Ils sont payés au travers d'une « indemnité spécifique » au taux de 85 € la journée.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Ministre, qu'il n'est pas envisageable pour mon organisation UNITÉ SGP POLICE, que ce taux puisse être inférieur à celui d'une journée de C.E.T.

Aussi, il me paraît cohérent que le taux d'indemnisation des jours A.R.T.T. des policiers du C.E.A. fasse l'objet d'une revalorisation similaire de 12,5%, soit un montant de 95,63 € par jour.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de ma requête et connaissant tout l'attachement que vous portez aux personnels placés sous votre autorité,

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes cordiales et respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE